Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 3 novembre 2015

1. Rappel rôle et fonctionnement du Conseil d'Ecole

Composé des membres ci-dessus, il se réunit au minimum trois fois par an. Il vote notamment le règlement intérieur de l'école, donne son avis et fait des propositions sur le fonctionnement de l'école. Il est consulté et informé à propos des actions entreprises. Le taux de participation de cette année pour l'élection des représentants de parents a été de 23% (11% l'an dernier) malgré l'absence de bureau de vote physique. Les parents élus, au nombre de 10 pour 16 places (8 titulaires et 2 suppléants) représentent collectivement les autres parents ; toutes les classes comptent des parents représentants.

2. Effectifs de l'école et répartition dans les classes

L'effectif inscrit à la rentrée était de177 élèves, (+6 par rapport à l'an dernier). Suite à l'ouverture d'une 8ème classe (effective au 7 septembre), les élèves ont été répartis comme suit : TPS-PS : 17 MS : 17 GS : 22 (=56 en mater)
CP : 22 CE1 : 24 CE1-CE2: 6+18 = 24 CM1 : 24 CM1-CM2 : 6 + 21 = 27 (=121 en élém.).
Les choix de répartition des élèves prennent en compte divers critères et notamment : équilibre des classes, équilibre filles/garçons, élèves à laisser ensemble ou à séparer, autonomie des élèves.

3. Règlement intérieur :

Les modifications proposées ont été envoyées par mail aux participants, elles sont lues pendant la réunion et adoptées par le conseil d'école. Elles concernent :

- la fermeture des locaux pendant les horaires scolaires
- l'inclusion de la charte laïque
- l'interdiction des photos d'élèves par les accompagnateurs lors des sorties

Par ailleurs, une modification supplémentaire a été apportée depuis : les élèves d'élémentaire terminent désormais à 11h30 et reprennent à 13h30, comme ceux de maternelle (en réponse à un problème de restauration, voir « questions diverses »). Les familles vont être informées de ces modifications.

4. Nouveaux programmes en maternelle

La maternelle est à nouveau considérée comme un cycle à part entière (la GS n'est plus à cheval sur cycle 1 et 2). La part du jeu dans les apprentissages est renforcée (pas de CP avant l'heure). L'importance du langage est réaffirmée ainsi que celle du « vivre ensemble ».
.

5. RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Le secteur dit « rural » de la circonscription de Fougères conserve une psychologue scolaire : Mme BEAUTE qui exerce les lundis et mardis. Priorité est donnée aux bilans obligatoires pour les orientations en établissement spécialisé. Il n'y a plus d'interventions d'enseignants spécialisés dans notre école depuis plusieurs années.

6. Anglais et « décloisonnements »

Des échanges de service sont mis en place pour l'enseignement de l'anglais. 3 enseignantes de l'école sont habilitées à enseigner l'anglais : Mme CHEVALIER Gwendoline enseigne l'anglais aux CE2 et aux CM2, Mme MICHEL Sylvène, aux CM1 et Mme ARIAS Hélène aux CE1 et aux CP.

7. Piscine

Les séances ont lieu le vendredi après-midi à la piscine de Saint-Hilaire-du-Harcouët. .
De janvier à début avril pour les CP et les CE1 (départ de l'école à 14h10 et retour à l'école vers 16h05-16h10)
De mi-avril à juillet 2016 pour les GS et CM2 (départ de l'école à 13h55 et retour à l'école vers 16h00). Les séances ont lieu sous réserve d'accompagnateurs en nombre suffisant.

8. Travaux, entretien

- - Internet à la maternelle : accès depuis les classes mis en route
- - Informatique en élémentaire : salle informatique pas toujours opérationnelle. M. OGER indique qu'il faut faire venir le prestataire autant que nécessaire, notamment pour un « nettoyage » global des postes (fait depuis). Par ailleurs il indique que la fibre optique arrive à Louvigné en 2016.
- - Tableaux : le renouvellement des tableaux des classes en élémentaire va se poursuivre (3 derniers commandés depuis)
- - Accès handicapés : prévu en 2016. A priori le déménagement de la salle informatique n'est plus à l'ordre du jour. Un système de monte escalier ou plate-forme sera installé.

9. Coopérative

Elle est financée par des subventions municipales (env. 75%), des subventions de l'APE (env.25%) et quelques recettes diverses (ex. photos de classes) pour le reste (0-5%). Les comptes sont contrôlés chaque année par un parent (comptable de préférence). Madame LAMBERT assure cette tâche depuis 7 ans. Des justificatifs sont également fournis à la municipalité et à l'Office Central des Coopératives des Ecoles (OCCE) chaque année. Les pièces sont conservées à l'école pendant 10 ans. En aucun cas l'argent de la coopérative scolaire ne sert à financer le restaurant scolaire (réponse à une « rumeur »)

1. Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les enseignants de l'école assurent 1h par semaine d'APC. L'équipe enseignante a fait le choix d'utiliser cette heure pour proposer une aide aux élèves en difficulté en très petits groupes sur le temps du midi (parfois le soir). Ce choix a été validé par l'inspecteur. Les familles peuvent accepter ou refuser l'aide proposée à leur enfant.

2. Projets et sorties

Semaine du goût : le thème de cette année était « Le pain ». Les classes de TPS-PS jusqu'au CE2 inclus ont visité l'exposition proposée par la Maison du Canton et la médiathèque (dont travaux d'élèves en arts plastiques, productions d'écrits, …). Ces 6 classes ont également fabriqué du pain avec un intervenant : Christophe Le Gal de Millefeuilles (ferme biologique de St Georges de Reintembault).
Salon du livre : les MS et les CP ont accueilli dans leur classe Caroline DESNOETTES, auteure et illustratrice
Projet environnement : les GS ont travaillé sur les déchets avec Sylvain COTTO, intervenant de Melléco (épic ayant repris les activités anciennement menées avec Pierres et Nature)
Danse au Centre Culturel Juliette Drouet : les classes de GS et CP participent à ce projet de danse de création
Projet Balle au pied avec Nicolas THALLINGER (éducateur sportif de la communauté de communes) : les classes de CE1-CE2, CM1 et CM2 bénéficient de 10 séances chacune. La classe de CE1 bénéficiera également de 10 séances de tchoukball.
Cinéjeunes : dispositif d'étude de 4 films (lecture d'images) avec un intervenant. 2 classes : CM1 et CM1-CM2.

3. Questions diverses

APE : nouveau bureau : présidente : Mme BEZIEL, trésorière : Mme BADICHE, secrétaire : Mme LEDUCQUE

Site de l'école : certains parents font part de leur regret de voir que le site n'est presque plus alimenté. Les enseignants expliquent que le système est très lourd (notamment le temps de chargement des photos) et que seuls 3 enseignantes de l'équipe actuellement en place ont suivi la formation pour l'utiliser. Par ailleurs, les autorisations des élèves à figurer sur le site n'étant valable qu'un an, la gestion des articles est difficilement compatible avec le respect de la loi. Néanmoins les enseignants vont réfléchir à une façon de faire vivre le site plus souple (articles avec photos d'activités ou de travaux mais sans visage par exemple). Actuellement, seules les informations administratives sont mises à jour.

Restauration scolaire : un parent aborde le sujet du transport au restaurant scolaire. Depuis la rentrée de septembre, certains élèves font le trajet à pied faute de place dans le car, ce qui pose un problème lorsqu'il pleut fort. La municipalité envisage la mise à disposition d'un minibus mais pas de 2ème car (beaucoup trop cher).
Lors de la réduction du compte rendu, une autre solution a été mise en place : désormais les élèves de CE1 se rendent au restaurant scolaire avec les maternelles au 1er service. Les autres élèves d'élémentaire continuent à aller au 2ème service. Le choix des CE1 (et non des CP) est lié au nombre d'élèves concernés.
En conséquence, les horaires de l'élémentaire sont désormais les mêmes que ceux de la maternelle.
(voir ci-dessus : 3. Règlement intérieur)
Le système des tickets va être revu pour la rentrée de septembre.
Concernant d'autres questions à propos du restaurant scolaire (discipline, menu,…), M. OGER indique que le responsable est M. COQUELIN et qu'il peut être sollicité.

La présidente : Les secrétaires de séance :

Madame SIMONOT Mme NORMAND Madame FRITEAU